

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE BLERE-VAL DE CHER

### COMITE SYNDICAL DU 6 NOVEMBRE 2008

#### PROCES VERBAL

L'an deux mil huit, le 6 novembre à 18 heures, le comité syndical s'est réuni à Athée sur Cher, sur convocation de M. Philippe Vaslin, Président.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames Champion, Pannetier, Vaslin, Colson, Pestie, Ablitzer, Dehay, Marquet, Bisson, Girard, Cantin, Dalaudier, Fourdrinier, Bach, Milesi, Chottin, Chantier, Depaul, Rezé, François-Morillon, Couton, Fillon, Boyer, Girard, Raffaitin, Farineau, Robert, Prieur, Bourguignon, Boutin, Moreau M., Verrier, Maurice, Avenet, Vernet, Fouassier, Jarry, Hartmann, Castelein.

Absent excusé : M. Lecureuil.

M. Lecureuil donne pouvoir à M. Fourdrinier. M. Besnard donne pouvoir à M. Fouassier.  
M. Brédif donne pouvoir à M. Fillon.

M. Rezé est désigné secrétaire de séance.

Le Président remercie les membres de leur présence.

#### **1. Approbation du dernier compte-rendu de réunion**

Le Président lit le compte rendu de la précédente séance.

Sans observation, le précédent compte rendu est adopté à l'unanimité.

#### **2. Convention de mise à disposition entre le Syndicat et la CCBVC**

Afin de régulariser la situation d'un agent qui travaille à mi-temps pour la CCBVC depuis 2001, le Président informe qu'une convention de mise à disposition de personnel a été signée entre le syndicat et la communauté de communes. Cette convention est passée à compter du 01/01/2009 et la mise à disposition se fait pour la moitié du temps de travail, avec un remboursement de la moitié du salaire. L'assemblée délibérante prend note de cette régularisation.

#### **3. Recrutement éventuel**

Le Président rappelle que Monsieur Fabrice Durand a été révoqué du Syndicat en octobre 2006, et n'a jamais été remplacé. Le bureau a donc décidé de procéder au recrutement d'une personne pour la conduite du tracto pelle, poste sur lequel était M. Durand. Il y a eu audition de plusieurs candidats. M. Cédrix Detraux a été retenu. Son recrutement se fera à compter du 01/01/2009 pour une durée de 6 mois (contrat saisonnier) pouvant déboucher sur un poste de titulaire.

Afin de pouvoir titulariser un agent en tant que conducteur, il doit avoir son permis poids lourds. Or M. Detraux ne le possède pas. Le syndicat lui paie pour moitié ce permis. La titularisation dépend en partie de l'obtention de ce permis. M. Detraux a accepté les conditions. Il prend un risque car actuellement il est en CDI, ce qui laisse présager qu'il souhaite y arriver. M. le Vice-Président précise qu'un contrat moral a été passé avec cette personne : on lui paie la moitié de son permis mais il doit rester au sein de la collectivité 3 ans.

Madame Bouguignon demande si une formation CACES est prévue en 2009 car 2 agents de sa commune ont leur CACES qui arrive à terme → on va envoyer un courrier aux communes leur demandant leurs besoins dans ce domaine.

Monsieur Couton demande à quoi correspondent les différentes catégories de CACES → le listing leur sera envoyé.

M. Deschamps, responsable technique du syndicat, rappelle qu'en cas de renouvellement de CACES, les agents ne passent que la partie pratique.

#### 4. Achat éventuel d'un Excaloader (cureuse)

Présentation d'un tableau par M. Deschamps. Machine d'occasion, refaite à neuf avec un SAV assuré et une garantie d'un an. Prix : 140 000 €. Elle peut faire de 150 ml à 1 000 ml/heure.

Afin d'amortir le matériel, il faut prévoir 14 km de curage par an, pour un coût de 2.20 € le ml (1.50 € le ml de curage + 0.70 € le ml d'évacuation). Le coût du curage est à rajouter au coût des acomptes provisionnels. Il ne s'agit pas de remplacer les travaux actuels par des travaux de curage, c'est un plus.

Le prix peut être évolutif : plus il y aura de curage à effectuer et moins le coût sera élevé. Si, par contre l'évacuation se fait assez loin du lieu de curage, le coût augmentera.

Sur les 1.50 €, il y a 1 € d'amortissement et 0.50 € de frais de fonctionnement (usure des couteaux, pneus, huile, carburant, ...).

La machine fait l'arasement, elle est limitée à faire des fossés de 70 cm de profondeur.

M. Bisson a demandé à ses services techniques : l'arasement les intéresse, car ils font déjà le curage.

Cette machine est automotrice et peut donc travailler toute l'année. Elle peut créer des fossés mais il faut faire 2-3 passes, ce qui augmente le coût.

M. Hartmann : « l'évacuation est-elle obligatoirement frontale ?, le bras d'évacuation peut-il être opérationnel pour les grosses remorques » → il y a un bras donc l'évacuation peut être latérale, de plus il peut charger sur le côté et sur la longueur.

Le Président : « l'enjeu est de savoir si les communes sont intéressées par le curage et la distance à curer. Ce travail supplémentaire ne devra pas être pris sur les acomptes provisionnels, ce sera en plus, sinon il n'y a aucun intérêt à acheter cette machine.

M. Harmann : « 10 ans d'amortissement c'est long, ne peut on pas descendre à 6 ans ? » → c'est possible de diminuer la durée d'amortissement, mais cela augmentera le coût au ml.

M. Chanteloup : « Avez-vous vu la machine fonctionner ? » → sur vidéo seulement, mais si les élus sont intéressés, il sera possible de faire venir la chine pour une démonstration.

M. Bisson : « Dommage d'investir dans une machine qui ne fonctionnera que 15 jours par an » → 15 jours c'est le minimum pour que le matériel soit rentable par rapport à l'investissement, mais on peut travailler plus, tout dépend des communes et de leur budget.

Mme Bourguignon : « Y a-t-il de la demande actuellement ? » → Civray fait 1.5 km/an. On sait qu'il y a un réel besoin de curage et d'arasement.

Mme François-Morillon : « Que fera-t-on de l'autre machine ? » → on demande une reprise de la machine.

M. Farineau « Y a-t-il d'autres constructeurs ? » → ce sont les seuls qui aient ce type de machine.

M. Hartmann « n'y aura-t-il pas télescopes avec les périodes de fauchage ? » → Non car le curage de représente que 12 j de travail par an et c'est une machine automotrice. Il faudra former un agent sur cette machine, qui ne sera pas forcément le même que celui formé pour le fauchage.

Le Président conclut : si 80 % des communes sont d'accord avec le principe du curage, nous ferons venir la machine pour une démonstration.

M. Farineau : « peut-on travailler pour des communes hors canton ? » → Oui, mais il ne faut pas se baser sur la possibilité de faire travailler d'autres communes.

Le Président précise que si le principe du curage est acté, même les communes qui auront voté contre, devront si soumettre. Le débat de ce soir montre un réel intérêt des communes pour ce travail.

#### 5. DM suite à vente du Kangoo

Le Président rappelle que le Kangoo a été vendu et qu'il convient de procéder à une décision modificative du budget afin de pouvoir le sortir de l'actif. Il propose donc les modifications suivantes :

Dépenses			Recettes		
Fonctionnement			Fonctionnement		
675	Valeurs comptables des immob. cédées	+ 12 676.14	775	Produits des cessions d'immob.	+ 2 062.00
			776	Différence sur réalisation	+ 10 614.14
	<b>Total fonctionnement</b>	<b>+ 12 676.14</b>		<b>Total fonctionnement</b>	<b>+ 12 676.14</b>
Investissement			Investissement		
192	Réalisation postérieures au 01/01/1997	+10 614.14	2182	Matériel de transport	+ 10 614.14
	<b>Total investissement</b>	<b>+ 10 614.14</b>		<b>Total investissement</b>	<b>+ 10 614.14</b>

Les membres présents, à l'unanimité, acceptent les modifications budgétaires ainsi présentées.

#### 6. Questions diverses

Le Président informe que le montant des placements restants s'élève à 62 223.50 €, que ces placements ne sont pas bloqués et qu'ils ont été faits auprès du Trésor Public.

Si l'on achète la cureuse, il n'y aura pas d'emprunt à faire.

M. Deschamps prend la parole pour alerter les communes sur le manque de commande de travaux. Le syndicat n'a, actuellement, que 2-3 semaines de commandes de travaux.

M. Avenet demande s'il serait possible de revoir l'appel de cotisation des acomptes provisionnels, en passant à un appel de cotisation trimestriel, et non plus semestriel.

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19 h 30.